

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, **le quatre novembre**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2019

Présents : Mmes CHASSELOUP, CORRÉ-GUITARD, MÜLLER, FAUCONNIER, COUDERC
MM. BOURDEAU, SICAUD, SEBERT, DARTIER, HOULBRECQUE, SOULIVET

Absents / excusés : Mmes KLEBANOWSKI, BIROT, MM. DROCHON, PINSON

Pouvoir : Mme KLEBANOWSKI à M. SICAUD

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

COMPTE RENDU

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant les comptes-rendus des conseils municipaux des 01 et 21 octobre 2019. Sans observation de leur part, ces comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

Madame le Maire signale que le point « Protection sociale complémentaire des agents communaux » est reporté lors d'un prochain conseil municipal, en raison d'un retard d'information du Centre de Gestion.

SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Madame le Maire fait part aux conseillers d'un courrier de Madame Sophie GALLOIS, concernant une demande d'aide financière pour un voyage scolaire en Espagne organisé par le Lycée Jaufre Rudel de Blaye auquel pourrait participer sa fille Lili, lycéenne en 1^{ère}.

Ce séjour aura lieu du 13 au 18 avril 2020.

Madame GALLOIS vit seule avec 3 enfants à charge.

Aussi, espère-t-elle une participation financière de la mairie pour permettre à sa fille de ne pas être exclue de ce voyage.

Après examen du budget de la commune, les **conseillers proposent à l'unanimité** d'accorder une subvention de **100.00 €**, **sous condition que cette demande émane du lycée.**

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE : ASSOCIATION DES MAJORETTES

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention complémentaire par l'association « Nord Gironde Majorettes Estuaire », qui participera à la prochaine fête de Noël de Mazion le 14 décembre 2019.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le montant de la subvention : 150.00 €

DÉCISION MODIFICATIVE N°7

Madame le Maire présente aux conseillers un devis complémentaire (option obligatoire) concernant les travaux d'assèchement des murs de la salle des Fêtes.

Le coût supplémentaire de ces travaux s'élève à 4 646.40 €.

Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédits par une décision modificative au compte 21318 opération 10 007 (« Salle des Fêtes ») du compte 615221 (« entretien de bâtiments publics ») pour un montant de 4 646.40 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Pour information, les travaux ont débuté aujourd'hui.

QUESTIONS DIVERSES

❖ L'assemblée prend connaissance de deux cartes de remerciements de la famille Fauconneau, suite aux obsèques de Michel Fauconneau, pour l'ensemble de l'équipe municipale et du personnel de la mairie.

❖ **Nouveaux horaires de travail à temps complet** de Marcel WATHELET durant le mois de Novembre. La commune d'Eyrans où il fait son deuxième mi-temps, lui a laissé la possibilité de faire un remplacement à MAZION pour une période d'un mois. A ce propos, nous devons remercier M. le Maire D'Eyrans, pour son aide.

❖ En réponse à la demande de l'assemblée, Madame le Maire précise que la mairie a reçu un certain nombre de candidatures pour le poste d'adjoint technique, candidatures qui sont à l'étude.

❖ **La Banque Alimentaire** organise sa collecte nationale les 29 et 30 novembre 2019, et recherche des bénévoles pour être présents quelques heures afin de réceptionner les colis à la sortie des supermarchés à St-Ciers-sur-Gironde. Monsieur SEBERT propose de s'inscrire.

❖ Comme chaque année, le CIAS de la Communauté de Commune de l'Estuaire organise le **Noël de l'Estuaire à Braud-et-St Louis le 18 décembre 2019**, pour les enfants de familles défavorisées.

A ce titre, elle recherche auprès des communes partenaires 25 bénévoles pour participer à l'organisation de cette journée.

❖ Pour information, le **Conseil Départemental accorde à la commune :**

- ✓ 29 242.00 € au titre du Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutations.
- ✓ 7 255.00 € au titre du Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle.
- ✓ 8 969.00 € au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C).

❖ Faisant suite à la tempête du 03 novembre 2019, le chêne situé près du lotissement « Les sables" a subi de gros dommages et doit être abattu. Monsieur SEBERT propose de s'en occuper.

❖ **Cérémonie du 11 novembre 2019 à 10h45** : l'institutrice Mme Cindy LAURENT propose qu'un enfant de l'école vienne lire un texte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07
Prochain conseil municipal : lundi 02 décembre 2019 à 20h30